

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE



Nombre de membres

Du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents :

· dont suppléés : 3

Membres représentés : 11

Votants : 65

Date de la convocation

21 juin 2019

Secrétaire de séance :

Isabelle WU

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 27 juin à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 21 juin 2019, s'est réuni à SOURDON

Sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE, Président de la CCALN**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames **MARCEL, MAILLART, BLIN, FLAMANT, SAINT-QUENTIN** (suppléante de M. **LECLABART**), **WU, HALL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT**

Messieurs **AUBRY, BARRE, FRANCELE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEUX, BERTRAND** Gilbert, **DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DESFORGES** (suppléant de M. **DOUCHET**), **MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, BINET, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, CARON, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND** Jacques, **GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, REMY, LOGEART, VAN DE VELDE, LAMBERT** (suppléant M. **DALRUE**), **DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, CLEMENT**

● Disposaient d'un pouvoir :

M. **BARRE** de Mme **MARSEILLE**, Mme **BLIN** de M. **DURAND**, M. **PELTIEZ** de Mme **PREVOST**, M. **DUTILLEUX** de M. **POTTIER**, M. **LAMOTTE** de M. **GAUMONT**, Mme **LEFEBVRE** de Mme **ROUX**, M. **PALLIER** de M. **LECONTE**, M. **HENNEBERT** de M. **JUBERT**, M. **DOVERGNE** de M. **VERMEIL**, Mme **HALL** de Mme **COLETTE**, M. **LOGEART** de M. **PICARD**

● Absents :

Mme **ATTAGNANT** et M. **BIECKENS**

OBJET : Représentations du conseiller communautaire remplacé au sein d'organismes extérieurs

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Avre Luce Noye au 1^{er} janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2018, relatif à la composition du Conseil communautaire de la CCALN à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu les statuts de la régie de gestion d'ALMEO,

Suite au décès de Monsieur Pierre BOULANGER, Président de la CCALN, survenu le 27 mai 2019,

Considérant que suite au remplacement définitif d'un conseiller communautaire qui représentait la communauté de communes au sein d'un organisme extérieur, le conseil communautaire est amené à désigner un nouveau représentant,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 février 2017, relative notamment à la désignation de M. Pierre BOULANGER, en tant que :

- représentant de la CCALN, en tant que délégué titulaire au SMITOM du Santerre,
- représentant de la CCALN au Conseil d'Administration d'ALMEO,
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 juin 2017, relative notamment à la désignation de M. Pierre BOULANGER, en tant que représentant la CCALN à l'ADUGA,

- Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 novembre 2018, relative notamment à la désignation de M. Pierre BOULANGER, en tant que représentant la CCALN au Conseil syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois,

Suite à l'appel des candidatures successives et aux opérations de vote à bulletins secrets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (1 candidat : M. Capelle : Pour 55, Absentions : 7, Refus de vote : 3)

Le Conseil communautaire

- Elit Monsieur Hubert CAPELLE, en tant que délégué titulaire représentant de la CCALN au SMITOM du Santerre

Après en avoir délibéré à l'unanimité (1 candidat : M. Dovertgne : Pour 56, Absentions : 5, Refus de vote : 4)

Le Conseil communautaire

- Elit Monsieur Alain DOVERGNE, en tant que délégué suppléant, représentant de la CCALN au SMITOM du Santerre

Après en avoir délibéré à l'unanimité (1 candidat : M. Dovertgne : Pour 59, Absentions : 3, Refus de vote : 3)

Le Conseil communautaire

- Elit Monsieur Alain DOVERGNE, en tant que membre du Conseil d'Administration de la régie de gestion d'ALMEO, représentant la CCALN

Après en avoir délibéré à l'unanimité (1 candidat M. Mourier : Pour 53 Absentions : 5, Refus de vote : 7)

Le Conseil communautaire

- Elit Monsieur Francis MOURIER, en tant que représentant la CCALN à l'ADUGA

Après en avoir délibéré à l'unanimité (1 candidat Mme WU : Pour 56 Absentions : 3, Refus de vote : 6)

Le Conseil communautaire

- Elit Madame Isabelle WU, en tant que représentant la CCALN au Conseil syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.
- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 27 juin 2019
à SOURDON

Le Président,
Alain DOVERGNE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 02/07/19
Affiché le ... 02/07/19

